



## BREVES CFDT

### Comité d'Etablissement MGEN Union du 19 octobre 2017

#### Communications du Président

Un CA important de rentrée aura lieu la semaine suivante : le Président du CE s'engage à un retour des points clés.

**Sur les objectifs de mutualisation 2018**, il indique le bon résultat de la mutualisation d'été.

**Sur Vyv Care**, il précise que la Mgen devrait signer fin novembre une convention d'engagement. Aujourd'hui, nous n'avons pas acté toutes les modalités de fonctionnement avec Vyv Care. Un travail est initié pour déterminer, demain, la collaboration avec Vyv Care. Les 4000 salariés MASS et CS doivent rester au niveau de l'UES MGEN. Les modes de décisions, l'articulation des instances politiques, la mutualisation des moyens, toutes ces questions sont sur la table. Ce point devrait faire l'objet d'une présentation prochaine aux CE concernés. A ce stade, il n'y a pas de maturation sur ce sujet L3.

**Sur le référencement**, nous sommes au stade de la finalisation des discussions. La signature sera certainement concrétisée sur janvier.

**Mise en œuvre du projet stratégique** : la Mgen ambitionne une démarche participative (réflexion de plusieurs structures, sollicitation directe de quelques salariés d'Union, volonté d'avoir un maximum de contributions). La finalisation est prévue pour début 2018.

#### Communications du Secrétaire

A noter le changement de date du CE de novembre lié au report d'avis du CHSCT Union relatif au transfert compta / RH Mgen Technologie vers Union. Le CE se tiendrait le 22 novembre au matin.

#### Adoption du procès-verbal du 31 août 2017

Report demandé : toutes les demandes de modifications n'ont pas été réceptionnées

#### Evolution de l'organisation de MGEN Union

##### Information Consultation (Article L.2323-1 du Code du Travail)

Cette organisation a été validée par le Comité exécutif et doit faire l'objet d'une présentation/validation la semaine prochaine en CA. La Mgen déclinera ensuite auprès des managers Sont présentés l'ensemble des éléments du contexte, l'évolution du digital, la volonté d'évolution des processus d'adhésion. Tout notre environnement est en train de changer : Contexte financier, mutations internes que l'on vit (Transfert Vyv, nouvelle gouvernance, nouvelle organisation territoriale, ...).

Sur Union, s'agissant de l'organisation, le Président du CE considère que, mis à part la DGA RH, il n'y a pas de changements majeurs. Il y a un redéploiement affaires générales (répartition

des activités / Vyv) et maintien de la communication interne. La Mgen a volonté d'une meilleure gestion des compétences de Mgen technologie. L'ensemble RH de Mgen technologie serait rattachée à la RH groupe. Il y a également souhait d'une meilleure maîtrise des coûts Mgen Technologie.

Compte tenu de candidatures en prises de postes volontaires à Vyv, la Mgen est en cours de recrutement sur certains postes. Elle vise globalement l'iso-effectif.

***Déclaration CFDT :***

*Nous avons parfois des difficultés à distinguer entre une note UES et une note proprement Union, tant il y a de proximité entre orientations et objectifs (une note assez proche de celle fournie au cours de ce CE a été présentée au CCE en septembre à titre d'information).*

*Nous avons précisé que nous n'avons pas a priori d'opposition à l'évolution de l'organisation telle que Mgen la souhaite et la décline. Elle nous semble en effet en cohérence avec la stratégie MGEN, et avec ses ambitions pour MGEN Demain, ce qui est de nature à rassurer sur l'emploi des salariés.*

*Cependant, ce que nous avons à examiner ce sont les impacts de cette organisation sur les conditions de travail des salariés à Union. Nous avons pris en compte l'expression du CHSCT (abstention), même si la réunion de cette instance, la veille, ne nous a pas permis d'appréhender en totalité les motivations de cet avis.*

*Nous avons considéré que certains aspects de la note remise nous empêchaient de nous prononcer favorablement : il ne s'agit pas de réticences sur le bien-fondé des mesures et de leur mise en œuvre, mais d'aspects que nous qualifierions de temporels, en particulier la référence au transfert compta / RH sur lequel l'examen est reporté en novembre. Il nous a semblé, en conséquence, difficile de nous prononcer de façon pleine et entière en « pour », aussi nous nous sommes limités à un vote en abstention.*

*Nous notons également la densité des projets évoqués dans cette note qui pourraient faire l'objet de plusieurs informations, voire consultations. Il ne nous semble pas que nous ayons suffisamment de recul, de visibilité, voire de légitimité pour certains d'entre eux, pour porter un avis tranché et éclairé.*

**Projet de transfert des fonctions Finances et Ressources Humaines de MGEN Technologies vers MGEN Union  
Information Consultation (Articles L.2323-1, L.2323-33 et L.2323-46 du Code du Travail)**

Ce point est reporté en novembre (réception tardive des documents par le CHSCT Union, l'avis de cette instance et des CHSCT de Mgen Technologie devant être communiqué aux élus CE au moins 7 jours avant la réunion du CE).

Un CHSCT Union spécifique se tiendra début novembre sur ce sujet

**Projet de transfert des salariés relevant de la fonction de Chargé de Développement Régional de MGEN Union vers MGEN**  
**Information Consultation (Articles L.2323-1 et L.2323-46 du Code du Travail)**

Pour les élus CFDT, il s'agit d'une évolution logique et souhaitable qui semble de nature à permettre à nos collègues de développer un sentiment d'appartenance à l'entreprise. Le lien managérial au siège, associé à une présence en section et/ou région, nous semblait de nature à déliter ce sentiment d'appartenance. Plusieurs fois, nous sommes intervenus par le passé pour rendre compte des difficultés ou de l'incompréhension des salariés concernés. L'option retenue aujourd'hui nous semble propice à améliorer les conditions de travail et l'intégration optimale de nos collègues. C'est donc avec satisfaction que nous nous sommes prononcés « pour ».

**Résultats de l'Enquête Miroir**

Report en novembre

**Information trimestrielle sur :**

- 1) L'évolution générale des commandes et l'exécution des programmes de production ;
  - 2) Les éventuels retards de paiement de cotisations sociales par l'entreprise ;
  - 3) Le nombre de contrats de mission conclus avec une entreprise de travail temporaire.
- (Article L. 2323-60 du Code du travail)

*Mis à disposition sur la Base de Données économiques et sociales*

Nous avons dit, une nouvelle fois, la difficulté à avoir ou suivre les indicateurs compte tenu des carences dans l'alimentation des données de la BDES. Les élus ont besoin de ces données actualisées au fil de l'eau pour pouvoir remplir leur mission. Nous attendons, de ce fait, une amélioration rapide. A défaut, le dialogue social périclite et la présentation est un leurre ne permettant pas le débat.

**Prochain Comité d'Etablissement le 22 novembre**

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>